

## Préface

En septembre 2006, dans le cadre d'une restructuration gouvernementale, la Division de la formation du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle a été transférée au nouveau ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce, tandis que le volet alphabétisation a pris de l'importance avec la création du nouveau ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation.

## Structure du rapport

La structure de ce rapport annuel correspond à celle des postes budgétaires du ministère, établie dans le Budget principal des dépenses du gouvernement du Manitoba pour l'exercice terminé le 31 mars 2008. Le rapport fournit aussi des renseignements sur les budgets principaux et les postes secondaires, en regard des objectifs du ministère et des résultats réels obtenus. Les renseignements sur le rendement financier sont accompagnés d'explications relatives aux écarts budgétaires en matière de dépenses et de recettes, ainsi que d'un tableau chronologique avec des chiffres rajustés illustrant les dépenses et la dotation en personnel du ministère sur cinq ans.

## Mandat

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba s'est vu confier la responsabilité d'établir les priorités et de répartir les fonds consentis par la Province aux établissements d'enseignement postsecondaire, aux projets d'alphabétisation et d'apprentissage pour adultes et aux services d'aide financière pour étudiants.

Le ministère travaille en collaboration avec les divisions scolaires, les collèges, un collège universitaire, les universités, les autres gouvernements provinciaux et territoriaux, le gouvernement fédéral et d'autres organismes publics et privés d'enseignement et de formation, afin que les programmes d'apprentissage pour adultes et l'enseignement postsecondaire répondent aux besoins de tous les Manitobains et Manitobaines tout en respectant des critères de qualité supérieure.

En plus d'établir les grands objectifs en matière d'éducation, le ministère est responsable de l'ensemble des lois et règlements régissant les systèmes d'enseignement postsecondaire et d'apprentissage pour adultes.

Le ministère est aussi chargé d'établir une orientation politique pour ce qui est des questions administratives liées aux systèmes d'enseignement postsecondaire et d'apprentissage pour adultes en vertu des lois et règlements codifiés du Manitoba énumérés ci-dessous :

- *Loi sur les centres d'apprentissage pour adultes*
- *Loi sur l'alphabétisation des adultes – projet de loi 6*
- *Loi sur l'Université de Brandon*
- *Loi sur les collèges*
- *Loi sur le Collège universitaire de Saint-Boniface*
- *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*
- *Loi sur l'attribution de grades*
- *Loi sur le ministère du Travail et de l'Immigration*  
(en ce qui a trait à certains programmes de formation)
- *Loi sur les écoles professionnelles privées*
- *Loi sur l'aide aux étudiants*
- *Loi sur le Collège universitaire du Nord*
- *Loi sur l'Université du Manitoba*
- *Loi sur l'Université de Winnipeg*

## Rôle et Mission

De concert avec ses partenaires et différents intervenants, Enseignement postsecondaire et Alphabétisation a comme mission :

- d'offrir aux Manitobaines et aux Manitobains la possibilité de faire des études et de suivre des programmes d'apprentissage pour adultes de qualité supérieure et qui soient à la fois pertinents, abordables et accessibles;
- d'accorder une aide financière aux Manitobains et Manitobaines qui en ont besoin pour pouvoir accéder à l'enseignement postsecondaire;
- d'appuyer l'établissement de liens harmonieux et cohérents entre les systèmes d'apprentissage pour adultes et d'enseignement postsecondaire;
- de diriger le processus de création, de mise en œuvre et d'évaluation d'une stratégie visant l'alphabétisation des adultes au Manitoba;
- de jouer un rôle de chef de file en permettant aux systèmes d'apprentissage pour adultes et d'enseignement postsecondaire de contribuer à la réalisation des objectifs économiques et sociaux du Manitoba.

En remplissant sa mission, le ministère tient compte des principes suivants :

- Accessibilité sur tous les plans, y compris financier
- Qualité
- Pertinence
- Inclusivité
- Souplesse
- Innovation
- Imputabilité

## Responsabilités

La principale responsabilité d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba est de faire en sorte que l'enseignement postsecondaire et les programmes d'apprentissage pour adultes soient d'excellente qualité. Il s'agit principalement d'améliorer le rendement de l'apprenant, de délimiter les rôles et les responsabilités au sein des systèmes d'enseignement postsecondaire et d'apprentissage pour adultes, et de faciliter l'acquisition et le partage des nouvelles connaissances.

Les responsabilités générales du ministère sont les suivantes :

- établir une orientation stratégique pour l'enseignement postsecondaire et l'apprentissage des adultes, ainsi que des structures législatives et de réglementation;
- jouer un rôle de chef de file et travailler à la réforme de l'éducation, en collaboration avec les établissements d'enseignement postsecondaire, les centres d'apprentissage pour adultes et d'autres organismes;
- établir des priorités pour le système public d'enseignement postsecondaire de la province, les programmes d'apprentissage pour adultes et le programme d'aide aux étudiants, et accorder des fonds à ces secteurs;
- collaborer avec les collèges, les universités et d'autres établissements d'enseignement et de formation professionnelle pour que tous les Manitobains et les Manitobaines aient accès à un enseignement postsecondaire et à des programmes d'apprentissage pour adultes de qualité supérieure;
- représenter la Province à l'occasion de négociations avec d'autres gouvernements, dont le gouvernement fédéral, concernant l'enseignement postsecondaire, l'apprentissage des adultes et le financement de l'éducation, et participer aux réunions pertinentes avec des organismes publics et privés.

- appuyer l'établissement de liens harmonieux et cohérents au sein du système d'apprentissage pour adultes;
- jouer un rôle de chef de file en permettant aux systèmes d'enseignement postsecondaire et d'apprentissage pour adultes de contribuer à la réalisation des objectifs économiques et sociaux du Manitoba.

## **Aperçu des programmes et des services**

Pour l'année financière terminée le 31 mars 2008, le budget des programmes et des services du ministère était réparti en six postes principaux : Administration et finances; Soutien aux collèges et aux universités; Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba; Apprentissage et alphabétisation des adultes; Subventions en capital; et Coûts liés aux immobilisations.

L'engagement du Manitoba envers l'apprentissage des adultes et l'enseignement postsecondaire se traduit par le financement de deux collèges communautaires, de l'École technique et professionnelle, d'un collège universitaire, de trois universités et du Collège universitaire de Saint-Boniface, ainsi que de programmes d'alphabétisation, de centres d'apprentissage pour adultes et du programme d'aide aux étudiants.

En 2007-2008, l'accessibilité aux programmes d'apprentissage pour adultes et aux études postsecondaires a continué à être une priorité essentielle pour le ministère, qui s'est concentré particulièrement sur les besoins spéciaux des personnes à faibles revenus et des groupes sous-représentés. Les études qui se sont poursuivies pendant l'année 2007-2008 doivent contribuer à la cohérence de la politique se rapportant à ce secteur.

### **I Enseignement postsecondaire**

En 2007-2008, les universités et le collège universitaire comptaient 30 572 étudiants à plein temps et 23 309 étudiants à temps partiel.

En 2007-2008, le nombre d'étudiants à plein temps inscrits dans les collèges communautaires était estimé à 14 360. Le nombre d'étudiants à temps partiel était estimé à 28 495.

Le Collège universitaires du Nord continue à offrir une gamme complète de programmes postsecondaires à l'intention de la population du Nord, et notamment des programmes de perfectionnement, de formation aux métiers, de formation professionnelle ou technique, et des programmes menant à un diplôme du premier cycle. Le collège offre des cours axés sur les apprenants à partir de deux campus et 12 centres régionaux répartis dans toute la région nord. En 2007-2008, deux nouveaux centres ont été ouverts, à Grand Rapids et Oxford House. Deux programmes menant à des diplômes d'études postsecondaires ont été approuvés et reçoivent des fonds : le baccalauréat en études autochtones de la région nord et le baccalauréat en études de sage-femme.

Le rapport annuel de 2007-2008 du Conseil de l'enseignement postsecondaire fournit de plus amples renseignements sur l'enseignement postsecondaire.

### **II Direction de l'aide aux étudiants**

La Direction de l'aide aux étudiants fournit une aide financière supplémentaire aux étudiants dont la situation financière limite les choix en matière d'études et qui ne pourraient pas, sans cela, faire d'études postsecondaires. En 2007-2008, la Direction était autorisée à accorder jusqu'à 30,7 millions de dollars en prêts étudiants. En outre, environ 51,2 millions de dollars ont été consacrés à des programmes de prêts et bourses, dont 2,6 millions de dollars aux bourses d'accès, 0,8 million de dollars aux autres prêts et bourses, 5,0 millions de dollars au projet de bourses d'études et d'entretien du Manitoba, 3,0 millions de dollars aux subventions canadiennes pour études,

8,2 millions de dollars au Fonds de bourses du Manitoba, 12,8 millions de dollars au Fonds canadien des bourses d'études du millénaire et à ses programmes, 2,0 millions de dollars au Programme manitobain de bourses d'études supérieures, 13,9 millions de dollars aux subventions pour les frais de scolarité, et 2,9 millions de dollars au Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine, dont les coûts sont récupérés auprès du ministère de la Santé. Pendant l'année de programme 2007-2008, on a procédé au traitement d'environ 13 000 demandes d'aide aux étudiants.

La Direction assure aussi la gestion du portefeuille de prêts étudiants du Manitoba, ce qui comprend le versement et la collecte de prêts à financement direct. Elle a conclu un contrat avec le Credit Union Central of Manitoba prévoyant l'utilisation de son système d'administration des prêts afin de faciliter le consentement et la collecte de prêts. La Section des prêts étudiants administre aussi les comptes de prêts étudiants en adoptant des pratiques de gestion de la dette efficaces (par exemple, programmes d'allègement des intérêts, de réduction des dettes et de révision des modalités), de façon à aider les étudiants à rembourser leurs prêts, à limiter le risque général couru par le gouvernement, et à réduire les taux de défaut de paiement. En 2007-2008, environ 6,2 millions de dollars avaient été réservés à ce programme, soit 4,8 millions de dollars à titre de provision pour pertes, bonification d'intérêts et prime de risque auprès des banques nationales, et 1,4 million de dollars pour les programmes d'allègement des intérêts et de réduction des dettes.

La Direction de l'aide aux étudiants administre aussi la *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés* et ses règlements.

### **III Apprentissage et alphabétisation des adultes**

La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes gère et appuie la création et la prestation de programmes destinés aux adultes du Manitoba par l'entremise des centres d'apprentissage pour adultes et des programmes communautaires d'alphabétisation des adultes. La publication, en 2006, de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) a attiré l'attention sur les questions d'alphabétisation. Le ministère a pris des mesures en conséquence de l'importance accrue accordée par la Province à ce domaine. En novembre 2007, le projet de loi 6, *Loi sur l'alphabétisation des adultes*, a reçu la sanction royale. Cette Loi oblige le gouvernement à adopter une stratégie visant l'alphabétisation des adultes. On a donc amorcé un processus de consultation exhaustif destiné à guider l'établissement de cette stratégie.

Les programmes d'alphabétisation des adultes et les centres d'apprentissage pour adultes offrent des cours sans frais de scolarité afin de permettre aux adultes d'obtenir les compétences de base et titres nécessaires pour pouvoir continuer leurs études ou poursuivre une formation. Plus de 40 % des participants à ces programmes ont un emploi à temps plein ou à temps partiel, ce qui montre bien le rôle important que jouent ces programmes pour permettre aux adultes qui ont fait peu d'études de prendre pleinement part au monde du travail. En 2007-2008, les programmes d'alphabétisation et d'apprentissage pour adultes ont bénéficié de plus de 17 millions de dollars. Il y a 45 centres d'apprentissage pour adultes enregistrés au Manitoba et 38 organismes offrant des programmes d'alphabétisation. En 2007-2008, 9000 adultes environ ont suivi des programmes d'alphabétisation.

La Direction propose aussi des ateliers de formation et de perfectionnement professionnel à l'intention des intervenants en alphabétisation et des enseignants des CAA. La Direction administre aussi les tests d'évaluation en éducation générale (GED). Pendant la période sur laquelle porte ce rapport, 70 séances de tests ont été offertes, dans 13 centres différents.

## **IV Initiatives ministérielles**

Trois initiatives dépendent en même temps du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, et leur personnel vient de ces deux ministères. Il s'agit de l'initiative portant sur l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones, de l'Initiative de développement durable et de l'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel. Les deux ministères partagent également la Direction générale de l'éducation des Autochtones, le Service de gestion des ressources humaines, les Services financiers et administratifs et les Services des systèmes et de la technologie.

### **1. Éducation des Autochtones**

La Direction générale de l'éducation des Autochtones a pour mandat d'orienter et de coordonner les initiatives du ministère relatives à l'éducation et à la formation professionnelle des Autochtones. Ses objectifs sont les suivants : veiller à ce que la démarche adoptée par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, en collaboration avec le ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce en ce qui concerne l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones soit intégrée, favoriser l'aplanissement des obstacles systémiques au succès des étudiants autochtones, et participer à la recherche intersectorielle et aux initiatives stratégiques relatives à l'éducation et à la formation professionnelle des Autochtones, tout en facilitant les liens et la collaboration dans le cadre de ces projets.

La Direction générale coordonne la mise en œuvre du plan d'action pour l'éducation des Autochtones et fournit des services de soutien et d'orientation aux directions et aux services du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation et du ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce en ce qui concerne les questions d'éducation et de formation professionnelle des Autochtones.

Pour plus de renseignements sur la Direction générale de l'éducation des Autochtones, veuillez consulter le rapport annuel du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse.

### **2. Développement durable**

En 2007-2008, le ministère considérait l'éducation pour le développement durable (EDD) comme une priorité très importante. Il a ainsi renforcé la coopération et les partenariats établis dans ce domaine à l'échelle régionale, nationale et internationale avec des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des entreprises, des industries, des collectivités et des groupes de jeunes en vue de poursuivre l'expansion, la communication et la promotion de l'EDD au Manitoba et dans tout le Canada. Le Manitoba a continué à assurer la direction des travaux internationaux du Conseil des ministres de l'éducation (Canada) sur l'EDD. Par l'intermédiaire de ce Conseil, le Manitoba a poursuivi ses travaux au sein du Comité directeur CEE pour l'éducation au développement durable de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, afin de créer des indicateurs, de faire des rapports sur les progrès dans ce domaine et de mettre en œuvre la stratégie et son cadre de mise en application. Le ministère a continué à soutenir les activités du groupe de travail du Manitoba sur l'EDD, et notamment le partenariat établi avec la Science Teachers Association of Manitoba en vue de préparer une conférence internationale sur l'éducation pour le développement durable (Choose the future), qui doit avoir lieu à l'automne 2008.

Le ministère a continué à aider les établissements d'enseignement à créer et à mettre en œuvre le cadre stratégique, les règlements et la structure d'exploitation à l'appui du développement durable et de l'EDD. En 2007-2008, le ministère a établi un partenariat avec la York University dans le but de planifier la mise en place de la Sustainability and Education Academy au Manitoba en 2008, un programme visant à aider les cadres des divisions scolaires, des ministères de l'Éducation provinciaux et des facultés de l'éducation à intégrer le développement durable dans leurs lignes directrices et leurs programmes et à créer des milieux de vie et d'apprentissage fondés sur la viabilité écologique.

Le ministère a continué à promouvoir la recherche axée sur l'EDD. En 2007-2008, il s'est associé avec l'Institut international du développement durable et la University of Northern British Columbia afin de lancer un processus de recherche visant à permettre d'établir des points de repère et d'évaluer les connaissances, les compétences et les comportements de la population et des élèves de 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années au Manitoba. Le ministère a aussi appuyé les travaux de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe par l'intermédiaire des rapports du CMEC sur les progrès de l'éducation pour le développement durable au Canada.

Le ministère veille à ce que les cadres stratégique, réglementaire et opérationnel, ainsi que les opérations et les programmes soutiennent l'éducation pour le développement durable tant à l'échelle interne qu'externe. Les directions du ministère appliquent des procédures de gestion qui respectent le développement durable, y compris en ce qui concerne les décisions prises, la planification, l'établissement de budget et les pratiques d'acquisition. Les rapports rédigés par les différentes directions soulignent les initiatives prises dans ce domaine.

### **3. Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel**

L'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel (IETP), un projet conjoint du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, a été lancée en avril 2004 afin de revitaliser cette forme d'enseignement au Manitoba. En 2007, cette initiative a été renouvelée pour une période de quatre ans (2007-2011) et a été intégrée au ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce. L'un des objectifs centraux de cette initiative est de traiter les besoins du marché du travail et la pénurie existante et croissante de main-d'œuvre spécialisée. Sur un plan plus général, l'IETP contribue aux efforts visant à offrir à la population manitobaine un ensemble complet de possibilités de formation technique et professionnelle qui soient accessibles à tous, sans discontinuité entre les différents niveaux et axées sur les besoins du marché du travail et sur les carrières. L'IETP renouvelée continue à tirer parti des succès remportés en ce qui concerne les six priorités d'action :

- améliorer l'image des carrières professionnelles et techniques;
- sensibiliser davantage les élèves aux programmes d'enseignement technique et professionnel et aux métiers s'y rapportant;
- veiller à ce que les programmes offerts répondent aux besoins du marché du travail;
- faciliter l'articulation des programmes entre les écoles secondaires et les collèges;
- élaborer des stratégies visant à remédier à la pénurie d'enseignants de programmes d'enseignement technique et professionnel, et à actualiser leurs connaissances professionnelles;
- accroître le financement accordé à la modernisation de l'équipement utilisé pour l'enseignement technique et professionnel.

Les résultats escomptés de l'IETP sont :

- un taux d'inscription plus élevé aux programmes d'enseignement technique et professionnel offerts dans les écoles secondaires et les collèges;
- un taux d'obtention de diplômes plus élevé à l'issue des programmes d'enseignement technique et professionnel offerts dans les écoles secondaires et les collèges;
- un plus grand nombre d'élèves de l'école secondaire s'inscrivant à des programmes d'enseignement technique et professionnel au niveau collégial;
- un meilleur taux d'emploi dans les métiers du secteur technique et professionnel;
- une augmentation de la capacité des collectivités à remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, ce qui permettra d'accroître la capacité concurrentielle de la province dans les différents secteurs industriels.

Fonctionnement – Une équipe formée de trois personnes s'occupe des activités courantes liées à l'IETP et élabore les stratégies et les plans d'action appropriés pour chaque priorité d'action. Le directeur général voit à ce que l'on donne suite aux priorités d'action, en assumant le rôle de chef de file et se chargeant de l'orientation dans ce secteur, en rendant compte des plans et des activités de

l'IETP, et en établissant des liens avec les nombreux intervenants et groupes afin d'obtenir leur soutien et leur coopération à l'égard des objectifs de l'Initiative.

L'expert-conseil de l'IETP garde le contact avec ce qui se passe sur le terrain, surveille l'avancement des projets et l'état des activités appuyées par l'IETP, et est responsable de déposer des plans d'action et des rapports d'étape.

L'autre membre de l'équipe est un employé de soutien qui fait le suivi des dépenses et assure un soutien administratif général.

Activités – L'IETP a entrepris diverses activités liées à chacune de ses priorités d'action. La plupart de ces activités sont régulières ou s'étendent sur plusieurs années.

Image – De concert avec les écoles, les collèges, les entreprises, l'industrie, les syndicats et les ministères partenaires (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, Enseignement postsecondaire et Alphabétisation et la Division de l'apprentissage de Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce), l'IETP cherche à donner une image plus positive et fidèle des métiers et de l'enseignement technique et professionnel, en recourant à divers moyens :

- présentations à des groupes d'intervenants en éducation, notamment à l'occasion du Rotary Career Symposium, du salon des carrières et du Forum rural de Brandon, de la foire aux carrières de la région est du Manitoba, de la journée carrière du Red River College, du Northern Aboriginal Festival and Community Awards (NAFCA), du salon des carrières et de l'emploi du Collège universitaire du Nord et du Tri-College Apprenticeship Forum;
- parrainage de la conférence de la Manitoba Association of Parent Councils (2007);
- création et distribution d'affiches de l'IETP sur les compétences essentielles aux classes de la 8<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année partout dans la province;
- présence et participation au Northern Aboriginal Festival and Community Awards et au salon des carrières de Thompson.

Sensibilisation – Bon nombre d'activités de sensibilisation se rapprochent des activités portant sur l'image (projets de démonstration, présentations et activités promotionnelles). Le comité responsable du projet « Lessons Learned » favorise les possibilités de réseautage, évalue la portée des projets et facilite la diffusion de l'information.

Les activités suivantes ont été menées à bien :

- En partenariat avec la Direction de l'enseignement, des programmes et de l'évaluation d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, l'IETP a fourni l'outil de développement de carrière appelé « The New Real Game » à plus de 300 écoles du Manitoba et parrainé le perfectionnement professionnel des enseignants.
- L'IETP a joué un rôle clé en ce qui concerne l'organisation d'un atelier de perfectionnement de deux jours sur le développement de carrière présenté par Phil Jarvis dans la division scolaire Frontier en mars 2008.
- L'IETP fait connaître l'option Métiers au secondaire : en poursuivant son soutien stratégique et financier aux écoles (financement des projets de démonstration), elle permet à ce programme de continuer à se développer. Le nombre d'élèves inscrits au programme au printemps 2008 était de 700 environ. Il s'agit là d'une augmentation de 400 % en quatre ans.
- Le site Web de l'initiative – <http://www.edu.gov.mb.ca/ietp/index.html> - donne des renseignements à jour sur les activités importantes :
  - équipement et projets de démonstration;
  - accès à divers documents;
  - liens vers des ressources Internet pertinentes.

### Pertinence du programme

- Afin de garantir que les programmes d'études répondent bien aux besoins actuels des étudiants, des entreprises, de l'industrie et du marché du travail, les douze programmes suivants sont en cours d'examen : technologie automobile, services d'alimentation commerciaux, construction domiciliaire, coiffure, services d'aide soignant, carrosserie, soudure, électricité, électronique, dessin technique, technologie de l'information et production médiatique. Les nouveaux programmes se concentreront particulièrement sur les compétences de base, le développement durable et la sécurité.
- L'initiative fournira un outil d'enseignement en ligne (CDX On-line) pour tous les programmes de technologie automobile de la province. Il y a aura un stage de formation pour les enseignants en mai 2008.
- Projet de Système interactif tridimensionnel de conception par ordinateur (CATIA) : il s'agit d'un progiciel commercial multiplateforme de conception assistée par ordinateur, de fabrication assistée par ordinateur et d'ingénierie assistée par ordinateur utilisé pour le développement de produit et notamment les phases de conceptualisation, de conception, de fabrication et d'analyse. Le projet CATIA, parrainé par l'IETP, est en bonne voie. L'objectif global du projet est d'offrir aux jeunes du Manitoba des possibilités d'apprentissage novatrices et de pointe dans le secteur des études de conception. Il y a actuellement dix écoles, réparties dans toute la province, qui prennent part à ce projet. Le Red River College, l'Assiniboine Community College et la faculté d'ingénierie de l'Université du Manitoba participent au projet en tant que partenaires. Avec l'aide de Dassault Systeme, Re-engineering Australia (REA) et Engineering.com, l'IETP a pu fournir aux écoles et aux collèges participants des logiciels de conception de pointe dont la valeur s'élève à 7,5 millions de dollars pour ce qui est des permis d'utilisation. L'IETP continue à travailler en collaboration étroite avec REA en ce qui concerne le développement et la mise en œuvre de ce projet, le premier du genre au Canada, ainsi que la formation nécessaire.

Articulation – Un cadre permettant l'articulation entre les programmes d'enseignement secondaire et postsecondaire a été créé.

Pénurie d'enseignants et actualisation de leurs connaissances - L'IETP fait connaître, finance et organise les activités de perfectionnement professionnel qui contribuent à entretenir et à augmenter l'efficacité des enseignants des matières professionnelles, à les sensibiliser à ce qui se passe dans l'industrie et dans le secteur professionnel et à actualiser leurs connaissances. L'IETP continue d'appuyer les stratégies visant à lever les obstacles qui freinent les gens de métiers désireux d'exercer la profession d'enseignant.

Équipement et perfectionnement professionnel – Amélioration de l'équipement et perfectionnement professionnel connexe

2004-2005	664 100 \$ accordés à 17 écoles de la province pour l'amélioration de l'équipement et 35 300 \$ accordés pour le perfectionnement professionnel connexe.
2005-2006	639 200 \$ accordés à 39 écoles professionnelles de la province pour l'amélioration de l'équipement et 59 000 \$ accordés pour le perfectionnement professionnel connexe.
2006-2007	599 600 \$ accordés à 29 écoles professionnelles de la province pour l'amélioration de l'équipement et 55 000 \$ accordés pour le perfectionnement professionnel connexe.
2007-2008	599 700 \$ accordés à 27 écoles professionnelles de la province pour l'amélioration de l'équipement et 61 000 \$ accordés pour le perfectionnement professionnel connexe.

Projets de démonstration – Projets qui répondent à une priorité d'action de la revitalisation de l'enseignement technique et professionnel ou plus.

2004-2005	205 000 \$ accordés à 16 écoles et divisions scolaires.
2005-2006	300 000 \$ accordés à 28 écoles et divisions scolaires (12 projets en cours et 16 nouveaux projets).
2006-2007	298 000 \$ accordés à 27 écoles et divisions scolaires (12 projets en cours et 15 nouveaux projets)
2007-2008	464 000 \$ accordés à 20 écoles et divisions scolaires (3 projets en cours et 17 nouveaux projets)

### Comités

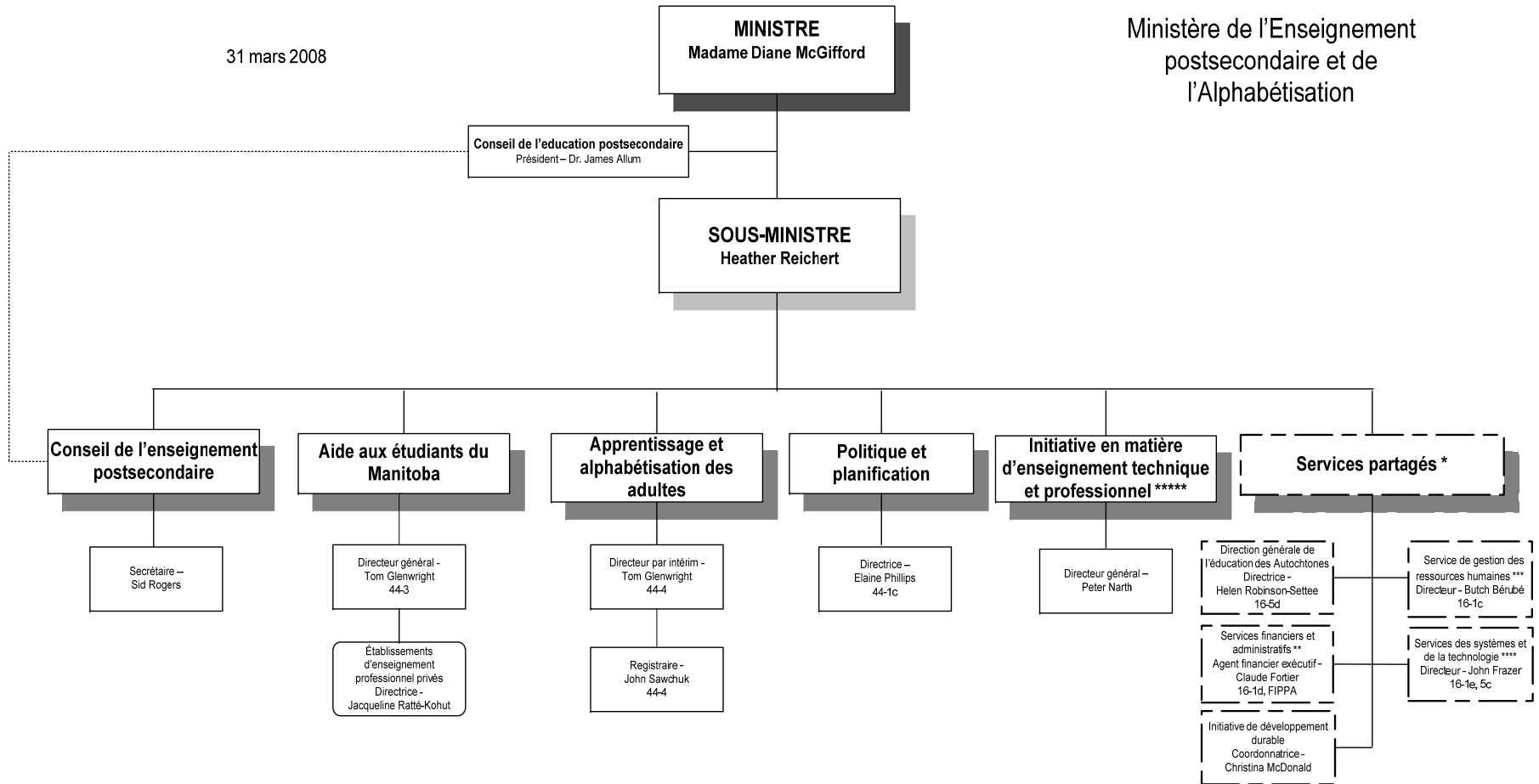
L'IETP parraine un certain nombre de comités et y participe :

- Comité consultatif de l'enseignement technique et professionnel (CCETP) – Ce comité formé de 21 membres représente 18 groupes d'intervenants dont les collèges, la Manitoba Teachers Society (MTS), les comités de parents, les enseignants des matières professionnelles et des arts industriels, les administrateurs scolaires, les syndicats, les entreprises et l'industrie, les responsables de l'éducation des Autochtones et la Direction de l'apprentissage.
- Comité « Lessons Learned » – Ce comité regroupe les chefs de projet des écoles et des divisions scolaires pour qu'ils rendent compte de l'état des projets de démonstration, de leurs effets et des leçons apprises.
- Comités de révision des programmes – Ces comités examinent les programmes d'études techniques et professionnelles et élaborent des recommandations et des modèles pour faciliter le processus d'articulation.
- Comité de coordination de la sécurité – En mars 2008, à Carman, l'IETP a parrainé un atelier sur la coordination de la sécurité pour les coordinateurs et les superviseurs de stages en milieu de travail.
- Technical Vocational Leadership Council – Ce conseil, dont l'IETP est membre, est composé d'administrateurs d'écoles professionnelles.
- Groupe des apprenants professionnels – Projet de démonstration parrainé par l'IETP. Il s'agit d'un groupe de coordinateurs et de superviseurs de l'option Métiers au secondaire de tout le Manitoba. Ce projet permet aux membres de réseauter, de partager des renseignements, de résoudre des problèmes, et de traiter avec les organismes extérieurs d'une voix commune. L'IETP participe régulièrement aux réunions du groupe.
- Initiative de perfectionnement de carrière – Cette initiative provinciale a des liens avec un certain nombre des projets de l'IETP en matière de développement de carrière et de sensibilisation dans ce domaine. L'IETP fait partie du comité directeur et de sous-comités.



31 mars 2008

# Ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation



\*Fournit des services au ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse ainsi qu'au ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation

\*\*Fournit aussi des services au ministère du Travail et de l'Immigration

\*\*\*Fournit aussi des services au ministère du Travail et de l'Immigration ainsi qu'au ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce

\*\*\*\* Fournit aussi des services au ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce

\*\*\*\*\*Une initiative du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse et du ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce

